Image not found or type unknown

Citation comme témoin en cour d'assises

Par **ACIDULEE**, le **13/05/2013** à **23:01**

bonjour

je viens de recevoir par voie d'huissier une citation à comparaître comme témoin dans une cession de cour d'assises.
or je ne pourrai être présente qu'un jour sur les 4 que doit comporter cette cession car je dois embarquer pour un voyage à l'étranger (Canada) aussitôt après la première journée et mes billets d'avion sont déjà pris.
que dois je faire ? et qu'est ce que je risque si je ne me présente que le 1er jour ?
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés